RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 décembre 2010

MAIRIE DE DIJON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET
DE LA DELIBERATION

Conseil Municipal - Séance du 8 novembre 2010 - Procès-verbal - Approbation

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal stipule que « chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement ».

En application de ces dispositions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2010, annexé au rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
24 DEC. 2010

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.2010

MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, convoqué le vendredi 29 octobre 2010, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 8 novembre 2010, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Le secrétariat était assuré par Monsieur Benoît Bordat.

A l'ouverture de la séance, étaient présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)

Membres absents : M. ALLAERT

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Conseil Municipal - Séance du 27 septembre 2010 - Procès-verbal - Approbation

➢ adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2010, annexé au rapport.

2 - Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2011

➢ donné acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat sur les orientations générales du budget primitif 2011.

3 - Programme de Rénovation Urbaine de la Fontaine d'Ouche - Aménagement du quai des carrières blanches - Engagement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté

➢ dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de la Fontaine d'Ouche, décidé d'engager la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté pour l'aménagement du quai des carrières blanches au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme dans les conditions proposées.

4 - Angle sud des rues Daubenton et Charles Dumont - Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Réalisation d'un programme immobilier - Promesse de vente et cession au Toit Bourguignon

➢ décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles situées à l'angle sud des rues Daubenton et Charles Dumont cadastrées section CY n° 121p, 122 et 361p d'une superficie totale d'environ 2 496 m², la cession par la Ville à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) d'habitations à loyers modérés « Le Toit Bourguignon », d'un tènement foncier libre d'occupation d'environ 5 966 m², moyennant un prix de cession de 180 € HT le m² de SHON sur la base d'une SHON minimum de 6 300 m², soit un montant total prévisionnel de 1 134 000 € HT, la création d'une servitude de cour commune grevant, en partie, la parcelle restant propriété de la Ville et affectée au lycée Le Castel, cadastrée section CY n°361p, d'une surface d'environ 56 m², au bénéfice du tènement objet du programme de construction, approuvé le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente définitive.

5 - Logement à loyer modéré - 3, rue des Arts et Métiers - Cession d'un tènement foncier à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

➢ décidé la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, d'un tènement foncier bâti libre d'occupation, cadastré section DN n° 174p, d'une superficie d'environ 1 600 m², moyennant le prix de 320 000 €.

6 - Logement à loyer modéré - 46, rue de Chenôve - Cession d'une propriété bâtie à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

➢ décidé la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, d'une propriété bâtie libre d'occupation, cadastrée section DN n° 131, d'une surface habitable d'environ 85 m², moyennant le prix de 225 000 € auquel s'ajoute 8 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 233 000 €.

7 - Logement à loyer modéré - Programme de Rénovation Urbaine de la Fontaine d'Ouche - Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - Résidentialisation et amélioration de la qualité de service - Participation de la Ville

➢ décidé d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, des participations de la Ville de 150 898 € TTC pour la résidentialisation de l'îlot Franche-Comté, de 120 158,05 € TTC pour la résidentialisation de l'îlot Gascogne, de 47 475 € TTC pour l'amélioration de la qualité de service de l'îlot Corse, et de 21 100 € TTC pour l'amélioration de la qualité de service de l'îlot Berry, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon ; soit un montant total de 339 631,05 € TTC.

8 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2009 - Information du Conseil Municipal

➢ donné acte à Monsieur le Maire de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis pour l'année 2009.

9 - Dissolution du Syndicat Mixte du Dijonnais - Répartition et gestion des bassins de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement de l'est dijonnais - Protocole d'accord - Approbation

➢ pris acte de la dissolution du Syndicat Mixte du Dijonnais, approuvé le projet de protocole d'accord proposé pour la répartition et la gestion des bassins de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement réalisés dans l'est dijonnais, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord définitif.

10 - Dissolution du syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont - Création du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille, de la Norge et de l'Arnison - Approbation

➢ approuvé la dissolution du syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont, la création d'un syndicat intercommunal unique pour la partie aval du bassin versant de la Tille, dénommé « Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille, de la Norge et de l'Arnison » ou « SITNA », et regroupant les communes suivantes : Arc-sur-Tille, Arceau, Athée, Beire-le-Chatel, Beire-le-Fort, Bellefond, Binges, Bressey-sur-Tille, Brétigny, Brognon, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Champdôtre, Chevigny-Saint-Sauveur, Clenay, Collonges-les-Premières, Crimolois, Couternon, Dijon, Epagny, Fauverney, Flacey, Genlis, Izier, Labergement-Foigney, Longchamp, Longeault, Lux, Les Maillys, Magny-Montarlot, Magny-sur-Tille, Marsannay-le-Bois, Messigny-et-Ventoux, Norges-la-Ville, Orgeux, Pichanges, Pluvault, Pluvet, Premières, Pont, Quetigny, Remilly-sur-Tille, Ruffey-les-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Savigny-le-Sec, Saussy, Sennecey-lès-Dijon, Soirans, Spoy, Tellecey, Treclun, Varois-et-Chaignot, Villers-les-Pots, approuvé les statuts du nouveau syndicat, annexés au rapport, le transfert à son bénéfice de l'actif et du passif des syndicats existants ainsi que la cession, à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des parcelles concernées par le bassin à l'euro symbolique.

11 - Location et entretien des tenues de travail des agents de la restauration municipale et du restaurant du personnel - Marché passé entre la Ville et la société Initial Services Textiles : prorogation ; avenant n°1

➢ décidé de proroger la durée de validité du marché de location et d'entretien des tenues de travail des agents de la restauration municipale et du restaurant du personnel jusqu'au 28 février 2011, d'établir, à cet effet, un avenant n°1 au marché passé entre la Ville et la société Initial Services Textiles et autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant.

12 - Petite enfance - Structures d'accueil de jeunes enfants - Participation financière du Département de la Côte d'Or : modification - Convention

➢ pris acte des modifications apportées par le Département de la Côte d'Or aux modalités de sa participation au financement des structures d'accueil de jeunes enfants, approuvé le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

13 - Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Marché passé entre la Ville et l'architecte en chef des monuments historiques : avenant n° 2 - Marché passé entre la Ville et le vérificateur des monuments historiques : avenant n° 1

➢ décidé, dans le cadre de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts, d'établir des avenants aux marchés passés entre la Ville et l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Pallot, et le vérificateur des monuments historiques, Monsieur Cizel, et autorisé Monsieur le Maire à signer ces avenants.

14 - Opérations de la Ville donnant lieu à des économies d'énergie - Autorisation de vendre les certificats d'économie d'énergie

➢ autorisé Monsieur le Maire à vendre les certificats d'économie d'énergie inscrits sur le registre national.

15 - Association « Cœur de nuit » - Actions de prévention en matière de sécurité et de tranquillité publique dans le quartier de la République et ses alentours - Attribution de subvention

➢ décidé d'attribuer à l'association « Cœur de nuit » une subvention de 27 016 € pour ses actions de prévention en matière de tranquillité et de sécurité publiques à mener dans le quartier de la République et ses alentours.

16 - Acquisition et maintenance des installations de lutte contre l'incendie - Création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, son Centre Communal d'Action Sociale, ses régies personnalisées de La Vapeur et de L'Opéra Dijon et la commune de Marsannay-la-Côte

➢ décidé la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l' Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, son Centre Communal d' Action Sociale, ses régies personnalisées de La Vapeur et de l' Opéra Dijon et la commune de Marsannay-la-Côte pour l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie, désigné la Ville comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés, approuvé le projet de convention à intervenir entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

17 - Association Etrier de Bourgogne - Construction d'un pailler et couverture d'une carrière - Mise à disposition d'un terrain au castel de la Colombière - Bail emphytéotique à conclure entre la Ville et l'association

➢ décidé de mettre à la disposition de l'association Etrier de Bourgogne, pour une durée de dix-huit années, une parcelle de terrain dans l'enceinte du castel de la Colombière, afin de lui permettre de construire un hangar de stockage à paille et de couvrir une carrière, moyennant un loyer d'un euro symbolique, approuvé le projet de bail emphytéotique à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer le bail définitif.

18 - Année 2010 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

➢ décidé de confier à M. Christophe Lebrun et M. Thibaut Fauconnet, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière d' un montant de 1 500 € chacun, autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces deux athlètes et décidé d' annuler le contrat de partenariat de Mademoiselle Pascale Gacon.

19 - Gymnase Jean Marion - Salle annexe - Dénomination « salle Jos Paquet »

➢ décidé de dénommer « salle Jos Paquet » la salle annexe du gymnase Jean Marion.

20 - Mise à disposition de véhicules au profit des associations sportives dijonnaises - Contrat-type à intervenir entre la Ville et les associations bénéficiaires

➢ approuvé le projet de contrat-type de mise à disposition de véhicule à intervenir, à compter du 1er novembre 2010, entre la Ville et les associations sportives dijonnaises bénéficiaires, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats particuliers.

21 - Animation sportive - Centre Municipal d'Initiation Sportive et Vacances Pour Ceux Qui Restent - Règlement intérieur

➢ approuvé le projet de règlement des dispositifs du Centre municipal d'initiation sportive et de Vacances pour ceux qui restent, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à arrêter le règlement définitif .

22 - Musée des Beaux-Arts - Acquisitions d'oeuvres - Demandes de subventions

➢ décidé l'acquisition par la Ville, au bénéfice du Musée des Beaux-Arts de la sculpture « le mendiant russe » de Jean-Joseph Carriès et de quatre tableaux dorés de Simon Morley et sollicité les subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition de ces œuvres.

23 - Jardin des Sciences - Appel à projets de la Région de Bourgogne sur les projets innovants pour la biodiversité des milieux naturels ordinaires - Demandes de subventions

➢ approuvé le projet du Jardin des Sciences concernant l'étude et la préservation des insectes pollinisateurs ainsi que sa candidature à l'appel à projets lancé par la Région de Bourgogne en faveur de la biodiversité des milieux naturels ordinaires et sollicité les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet.

24 - Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2011

➢ fixé les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2011, dans les conditions prévues.

25 - Fête foraine de la foire gastronomique - Hébergement des forains - Vente de fiches électriques

➢ décidé la vente, par la Ville, à l'occasion de la fête foraine de la foire gastronomique, de fiches électriques destinées aux caravanes d'habitation des industriels forains et fixé le prix de vente de ces fiches électriques à 27 € l'unité, à compter de 2010.

26 - Centre Communal d'Action Sociale - Composition du conseil d'administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal

➢ désigné les représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dans les conditions suivantes :

- Mme Françoise Tenenbaum
- Mme Nelly Metge
- Mme Elizabeth Revel
- Mme Catherine Hervieu
- Mme Myriam Bernard
- M. Christophe Berthier
- M. Hamid El Hassouni
- Mme Malika Gauthié.

27 - Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - Convention passée entre la Ville et le groupement d'intérêt public le 12 décembre 2008 - Avenant n°1

➢ approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la Maison de l'Emploi et de la Formation de personnels et de locaux de Contact-Emploi du 12 décembre 2008, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

28 - Organismes divers - Attributions de subventions

➢ décidé l'octroi, à divers organismes et associations, de subventions dont la liste est jointe au présent compte rendu.

29 - Participation pour Non-Réalisation des Aires de Stationnement - Réévaluation

➢ décidé la réévaluation du montant de la Participation pour Non-Réalisation des Aires de Stationnement et fixé ce montant à 16 209,50 €, réévaluable chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction de l'INSEE.

30 - Salons de l'Hôtel de Ville - Création de tarifs - Règlement intérieur

➢ décidé les tarifs proposés pour l'utilisation de la salle de Flore et de la salle des Etats de l'Hôtel de Ville et approuvé le règlement intérieur annexé au rapport.

31 - Achat de fournitures administratives - Création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, les communes de Saint-Apollinaire et Ouges - Convention

➢ décidé la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, les communes de Saint-Apollinaire et Ouges, en vue de la conclusion d'un marché portant sur l'acquisition de fournitures administratives, désigné la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché, approuvé le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

32 - Marchés publics - Mise à la disposition de la Ville de la plate-forme de dématérialisation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention

➢ donné son accord à la mise à la disposition de la Ville, par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de sa plate-forme de dématérialisation des marchés publics, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive et les avenants s'y rattachant.

33 - Compte Epargne-Temps - Modification du dispositif

➢ décidé d'abroger les modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps telles que prévues dans la délibération du 21 mars 2005 et de les remplacer par les dispositions suivantes :
- fixation au 31 janvier de l'année suivante la date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande annuelle d'alimentation du compte à la Direction des Ressources Humaines ;
- interdiction de l'alimentation du compte épargne-temps par le report d'une partie des jours de repos compensateurs ;
- autorisation de l'accolement des congés résultant de l'utilisation de jours accumulés sur le compte à des périodes de congé annuel ou à des jours attribués au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail sous réserve des nécessités du service.

34 - Modification du tableau des effectifs

➢ décidé les créations et suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er décembre 2010.

35 - Compte rendu

➢ pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire, par délégation de l'Assemblée, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conversion de concession de tombe : 1
- rétrocessions de concessions de tombes : 2
- conventions et avenants à conventions : 34
- règlements de frais et d'honoraires d'avocats et d'huissiers de justice : 5
- actions en justice : 2.